



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ AÉRIENNE POUR LA RÉGION AFRIQUE - OCÉAN INDIEN (RASG-AFI/5)

(Accra, Ghana, du 29 juillet au 2 août 2019)

Point 2 de l'ordre du jour : Election du président et des vice-présidents pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU - PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS DU RASG-AFI.

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
Le mandat du Bureau actuel de RASG-AFI prend fin le 31 décembre 2019 (du 1er janvier 2018 à décembre 2019), d'où la nécessité d'élire de nouveaux membres du Bureau, qui prendront leurs fonctions à compter du 1er janvier 2020 31 décembre 2022. Le présent note de travail vise à orienter le processus d'élection des nouveaux membres du Bureau, comprenant le président, les premier et deuxième vice-président, qui doivent tous être des représentants désignés des États membres du RASG-AFI et un troisième vice-président qui est un représentant de l'industrie.
REFERENCE : Manuel de procédure du RASG-AFI
Objectifs stratégiques connexes de l'OACI: La présente note de travail concerne l'objectif stratégique de l'OACI en matière de sécurité.

1. INTRODUCTION

1.1 Lors de la quatrième réunion du groupe régional de la sécurité aérienne pour la région AFI (RASG-AFI / 4) tenue à Nairobi, au Kenya, du 12 au 13 octobre 2017, le président actuel du RASG-AFI et trois (3) vice-présidents ont été élus conformément au manuel de procédure du RASG-AFI.

1.2 La réunion RASG-AFI / 4 a élu, le 12 octobre 2017, les fonctionnaires suivants pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2019:

Président :	M. Levers Mabaso, Directeur par intérim de la Sécurité, de la Sûreté de l'Aviation civile et des Recherches et sauvetage, Ministère des Transports, République d'Afrique du Sud,
1 ^{er} Vice-Président :	Col. Dokisime Gnama Latta, Directeur général de l'ANAC Togo
2 ^{ème} Vice-Président :	Cdt. Gilbert Kibe, Directeur général de l'Autorité d'aviation civile du Kenya
3 ^{ème} Vice-Président :	Madame Tanja Grobotek, Directeur régional de la Sécurité des vols et des opérations aériennes en Afrique, IATA

2. ANALYSE

2.1 Comme indiqué dans le manuel de procédure RASG-AFI approuvé, à moins que des circonstances particulières ne l'exigent, le président élu et les vice-présidents du groupe devraient prendre leurs fonctions à la fin du mandat des fonctionnaires actuels et en assumer les fonctions pour un mandat de deux (2) ans.

2.2 De même, comme approuvé dans le Manuel de procédure, les représentants des États membres du RASG-AFI assumeront leurs fonctions et responsabilités consistant à assurer la conduite normale des affaires du Groupe. Ces membres devraient assister régulièrement à toutes les réunions du groupe dans le but de maintenir la continuité des travaux du groupe entre les réunions. Entre les réunions du groupe, certains sujets peuvent être traités par correspondance et par téléconférence entre les représentants désignés de ses États membres et les bureaux régionaux de l'OACI. Toutefois, si les États doivent être consultés, cela doit être fait par l'intermédiaire du directeur régional de l'OACI compétent.

2.3 Conformément aux termes de référence approuvés (TdR), le Président du RASG-AFI devrait, entre autres:

- a) présider les réunions du RASG-AFI;
- b) maintenir l'accent sur les points de haute priorité;

c) veiller à ce que l'ordre du jour puisse atteindre les objectifs d'amélioration de la sécurité;

d) assurer le leadership pour les projets en cours et les réalisations;

e) promouvoir un consensus entre les membres du groupe;

f) coordonner les activités du RASG-AFI en étroite collaboration avec le Secrétariat

et;

g) promouvoir le RASG-AFI et faire le plaidoyer des cotisations auprès des contributeur.

2.4 Le Bureau actuel du RASG-AFI, qui a approuvé les programmes de travail du Groupe, a continué de suivre de près leur mise en œuvre par l'intermédiaire de son Comité directeur (RASC). Les progrès et les résultats de la mise en œuvre du programme actuel seront présentés à cet auguste assemblé pour examen et / ou approbation.

3. SUITE A DONNER

La réunion est invitée à,

3.1 reconnaître et saluer les réalisations enregistrées par le Bureau actuel du RASG-AFI au cours de son mandat; et

3.2 élire les nouveaux membres du Bureau, qui entreront en fonction le 1er janvier 2020 à la fin du mandat du Bureau actuel conformément aux dispositions et procédures approuvées du Groupe.

- FIN -